



Version 3 – 12 avril 2024

CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pourquoi cette Charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation..... les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements généraux

- Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
 - Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible à tout type de handicap / accessible sous conditions (A préciser éventuellement) / non accessible aux personnes en situation de handicap
 - Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Missions du Référent Handicap

- Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap, (soit directement soit par le biais du commanditaire),
- Assurer une veille ; identifier, actualiser les ressources disponibles
- Informer sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations.
- Solliciter ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs : AGEFIPH, CAP EMPLOI... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question,
- Se mettre en lien avec le référent handicap des entreprises clientes.
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques



Version 3 – 12 avril 2024

- permettant l'intégration de la personne,
- Accompagner à la mise en place et au déroulement du parcours de formation le plus adapté.
 - Notre référent handicap est : **Sylvie Poder-Guillou**

Adhésion à la démarche de progrès, pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap, le 28 septembre 2022, auprès de l'Agefiph Bretagne.

Dernière modification : 12 avril 2024

Listing des partenaires Handicap identifiés

- **Finistère**

Institutions

- ✓ **MDPH** – 02.98.90.50.50
- ✓ **Collectif des Associations des Personnes Handicapées du Finistère (CAPH29)** – 02.98.90.01.46
- ✓ **AGEFIPH** - bretagne@agefiph.asso.fr - 0800 11 10 09
- ✓ **DON BOSCO** - 02.98.30.35.40
- ✓ **Prométhée Finistère** - 02.98.52.20.30
- ✓ **ALTHER 29** - 02 98 80 81 06
- ✓ **SAMETH 29** - 02 98 80 81 05
- ✓ **CAP EMPLOI 29** - 02 98 52 20 30

Partenaires-Ressources

URAPEDA Finistère (Tél : 02 98 41 82 65 - Mail : contact29@urapeda-bretagne.fr)

- ✓ Handicap auditif

AFDA - 02 98 32 82 30

- ✓ Handicap moteur

APF (paralysés) - 02 98 65 11 11

- ✓ Handicap psychique
- ✓ Plurihandicap

- **Ile de France**

MDPH

MDPH 75 de Paris 69 rue de la Victoire 75009 Paris	0 805 800 909 Télécopie : 01 52 32 37 22 Email : contact@mdph.paris.fr site: www.handicap.paris.fr
MDPH 77 16 rue de l'Aluminium 77176 Savigny-le-Temple	0 800 147 777



Version 3 – 12 avril 2024

	01 64 19 11 40 contact@mdph77.fr
MDPH 91 93, rue Henri Rochefort 91000 EVRY	01 69 91 78 00 mdphe@cg91
MDPH 92 2 rue Rigault 92000 Nanterre	01 41 91 92 50 mdph@mdph92.fr
MDPH 93 - Immeuble l'Européen - Bât A 5ème étage 1-3 promenade Jean Rostand 93 000 Bobigny	01 48 95 00 00 info@place-handicap.fr
MDPH 94 Immeuble Solidarités 7/9 voie Félix Eboué 94046 CRETEIL CEDEX	Tél : 01 43 99 79 00 mdph94@cg94.fr http://www.cg94.fr/node/8622
MDPH 95 Hôtel du département - bâtiment H 2 av. du Parc 95000 Cergy	01 34 25 16 50 maisonduhandicap@valdoise.fr yves.aubert@valdoise.fr

AGEFIPH délégation régionale Ile de France

ile-de-france@agefiph.asso.fr

- **Rhône Alpes**
✓ **MDPH Rhône Alpes**
handicap@rhone.fr - Téléphone : 0800869869
- ✓ **AGEFIP**
auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr